



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 30376

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la collaboration de notre pays, avec d'autres pays européens, pour la diffusion de notre langue à l'étranger. En effet, face à la prédominance de l'usage de l'anglais, il pourrait être intéressant et économique que la France se rapproche de partenaires européens comme l'Allemagne, l'Espagne ou le Portugal pour ouvrir des centres culturels en commun, pour y diffuser notre langue et la leur. Ces actions nouvelles, dans une perspective européenne pourraient être une occasion intéressante de promouvoir à travers le monde, dans certains pays intéressés, cette forme de collaboration et de diffusion linguistiques. Cette nouvelle forme de structures ne serait bien évidemment pas concurrentes, mais complémentaires des alliances françaises existantes. Il lui demande donc de lui préciser son avis sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Actuellement, il n'existe pas réellement de centres culturels communs réunissant plusieurs partenaires européens. La coopération dans le domaine du rayonnement culturel et de la promotion de la langue française et de la langue du partenaire reste essentiellement liée à la relation privilégiée franco-allemande : co-localisations et actions soutenues par le fonds franco-allemand en pays tiers. Plus généralement, le « réseau des réseaux » EUNIC (Union européenne des instituts culturels nationaux), lancé en 2006, joue un rôle accru dans la mise en synergie des partenaires européens. Pour l'heure, on dénombre dans le monde quatorze co-localisations effectives réunissant un centre culturel français et une entité tierce européenne et neuf projets à l'étude. À l'exception d'une co-localisation (Lisbonne, où l'Institut français loue une partie de ses locaux à un Institut culturel roumain) toutes ces initiatives concernent des implantations franco-allemandes : Luxembourg, Ramallah, Porto, Glasgow, Manchester, Santa-Cruz-de-la-Sierra, Kampala, Lahore, Palerme, Ekaterinbourg. Parmi elles, huit co-localisations concernent une alliance française. Le ministère des affaires étrangères et européennes soutient les projets de co-localisation avec nos partenaires européens, dans le cadre du soutien au plurilinguisme et à la diversité culturelle, priorités de l'action extérieure de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30376

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7687

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 9944